



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Service médical de Longwy

Question écrite n° 31597

Texte de la question

M. Xavier Paluszkiwicz interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur le sujet de la prochaine fermeture du service médical de Longwy au cours du 1er semestre 2021. Ce service de production, composé de 8 techniciennes et d'un médecin-conseil, traite d'une part les arrêts de travail des salariés et de l'autre assure une mission d'accueil du public par l'accompagnement et le conseil des assurés sociaux résidants sur le territoire du Pays-Haut. D'après les premières explications de la DCGDR Grand Est, ces derniers seront toujours reçus et examinés sur le site de Longwy par un médecin-conseil mais avec un nombre de journées d'accueil allégé. Ce service passerait donc à 4 demi-journées d'accueil du public chaque semaine, sur la base de projections du début d'année 2020, au lieu d'un service continu et pérenne. Sans vouloir remettre en cause la représentativité de l'échantillonnage des mois de janvier et février 2020 qui s'élevait en moyenne à 3 demi-journées par semaine, il attire son attention sur l'égalité de l'accès aux soins des Meurthe-et-Mosellans sur l'ensemble du territoire et sur l'efficacité des politiques publiques mises en œuvre pour lutter contre la désertification médicale. Véritable clé de la dynamique d'un territoire, cette réduction du nombre de jours d'accueil du public nuit fortement au maintien du service de santé de proximité pour le Pays-Haut. Il est essentiel pour la population ainsi que pour celles et ceux qui veulent s'établir sur ce territoire, y construire leur vie de famille et leur avenir professionnel, qu'ils puissent accéder en temps voulu à leur service de santé, et non sur un temps programmé lorsque l'on connaît déjà les difficultés essentielles rencontrées pour assurer le développement et l'attractivité de Longwy. Cette réduction du service conduirait potentiellement nombre d'assurés à effectuer des trajets de plus de 41 kilomètres pour franchir la frontière avec le Luxembourg afin d'accéder aux consultations et soins qu'ils sont en droit d'attendre. Par ailleurs, lorsque l'on observe sur ce territoire que des médecins parcourent quelques kilomètres et doublent leur salaire, il faut, au contraire, augmenter ce bassin médical, où les praticiens généralistes au seuil de la retraite éprouvent de vraies difficultés à trouver un successeur pour leur cabinet médical. Des praticiens de bonne qualité, implantés durablement sur un secteur, constituent un atout fort pour le territoire, au même titre que l'éducation, l'emploi et le cadre de vie. Dès lors, il lui demande comment continuer à garantir l'égal accès aux soins, véritable facteur durable d'attractivité du territoire, lorsque l'on réduit ce service de production médical pour la ville de Longwy par moins de journées d'accueil dédiées aux consultations et à l'accompagnement par le médecin-conseil pour les assurés et praticiens.

Données clés

Auteur : [M. Xavier Paluszkiwicz](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31597

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 août 2020](#), page 5249

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)